



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

G.852.8

(03/99)

SÉRIE G: SYSTÈMES ET SUPPORTS DE
TRANSMISSION, SYSTÈMES ET RÉSEAUX
NUMÉRIQUES

Systemes de transmission numériques – Réseaux
numériques – Gestion du réseau de transport

**Point de vue entreprise pour la gestion de
l'adaptation avec préapprovisionnement**

Recommandation UIT-T G.852.8

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE G

SYSTÈMES ET SUPPORTS DE TRANSMISSION, SYSTÈMES ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES

CONNEXIONS ET CIRCUITS TÉLÉPHONIQUES INTERNATIONAUX	G.100–G.199
SYSTÈMES INTERNATIONAUX ANALOGIQUES À COURANTS PORTEURS	
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES COMMUNES À TOUS LES SYSTÈMES ANALOGIQUES À COURANTS PORTEURS	G.200–G.299
CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES DES SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES INTERNATIONAUX À COURANTS PORTEURS SUR LIGNES MÉTALLIQUES	G.300–G.399
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES INTERNATIONAUX HERTZIENS OU À SATELLITES ET INTERCONNEXION AVEC LES SYSTÈMES SUR LIGNES MÉTALLIQUES	G.400–G.449
COORDINATION DE LA RADIODÉLÉPHONIE ET DE LA TÉLÉPHONIE SUR LIGNES	G.450–G.499
EQUIPEMENTS DE TEST	
CARACTÉRISTIQUES DES SUPPORTS DE TRANSMISSION	G.600–G.699
SYSTÈMES DE TRANSMISSION NUMÉRIQUES	
EQUIPEMENTS TERMINAUX	G.700–G.799
RÉSEAUX NUMÉRIQUES	G.800–G.899
Généralités	G.800–G.809
Objectifs de conception pour les réseaux numériques	G.810–G.819
Objectifs de qualité et de disponibilité	G.820–G.829
Fonctions et capacités du réseau	G.830–G.839
Caractéristiques des réseaux à hiérarchie numérique synchrone	G.840–G.849
Gestion du réseau de transport	G.850–G.859
Intégration des systèmes satellitaires et hertziens à hiérarchie numérique synchrone	G.860–G.869
Réseaux de transport optiques	G.870–G.879
SECTIONS NUMÉRIQUES ET SYSTÈMES DE LIGNES NUMÉRIQUES	G.900–G.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

RECOMMANDATION UIT-T G.852.8

POINT DE VUE ENTREPRISE POUR LA GESTION DE L'ADAPTATION AVEC PREAPPROVISIONNEMENT

Résumé

Le service de gestion de l'adaptation avec préapprovisionnement permet d'assigner une entité de transport serveuse (chemin ou point de terminaison de chemin) à une entité de liaison cliente (liaison topologique ou terminaison de liaison topologique). Ce service permet également d'affecter des entités de transport clientes (connexions de liaison ou points de terminaison de connexion) à des entités de liaison serveuses (liaison topologique ou terminaison de liaison topologique) et de dissocier ces deux types d'entités les unes des autres. Il existe aussi un service de notification pour les modifications résultant des actions effectuées dans cette communauté.

Source

La Recommandation UIT-T G.852.8, élaborée par la Commission d'études 4 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvée le 26 mars 1999 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, le terme *exploitation reconnue (ER)* désigne tout particulier, toute entreprise, toute société ou tout organisme public qui exploite un service de correspondance publique. Les termes *Administration*, *ER* et *correspondance publique* sont définis dans la *Constitution de l'UIT (Genève, 1992)*.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1999

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	Page	
1	Domaine d'application.....	1
2	Références normatives	1
3	Définitions	1
4	Abréviations	1
5	Conventions.....	1
6	Communauté "gestion d'adaptation avec préapprovisionnement"	2
6.1	Objet.....	2
6.2	Rôle	2
6.2.1	Communauté	3
6.2.2	Action.....	3

Recommandation G.852.8

POINT DE VUE ENTREPRISE POUR LA GESTION DE L'ADAPTATION AVEC PREAPPROVISIONNEMENT

(Genève, 1999)

1 Domaine d'application

La présente Recommandation spécifie le point de vue entreprise pour la gestion de l'adaptation avec préapprovisionnement d'un réseau de transport.

2 Références normatives

La présente Recommandation se réfère à certaines dispositions des Recommandations UIT-T et textes suivants qui de ce fait en sont partie intégrante. Les versions indiquées étaient en vigueur au moment de la publication de la présente Recommandation. Toute Recommandation ou texte étant sujet à révision, les utilisateurs de la présente Recommandation sont invités à se reporter, si possible, aux versions les plus récentes des références normatives suivantes. La liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur est régulièrement publiée.

- [1] Recommandation UIT-T G.851.1 (1996), *Gestion du réseau de transport – Application du modèle de référence RM-ODP*.
- [2] Recommandation UIT-T G.852.2 (1999), *Description du point de vue entreprise du modèle des ressources du réseau de transport*.

3 Définitions

Aucune.

4 Abréviations

La présente Recommandation utilise les abréviations suivantes:

LC	connexion de liaison (<i>link connection</i>)
pam	gestion d'adaptation avec préapprovisionnement (<i>pre-provisioned adaptation management</i>)
SDH	hiérarchie numérique synchrone (<i>synchronous digital hierarchy</i>)
TEM	modèle entreprise pour le transport (<i>transport enterprise model</i>)
tu	unité d'affluent (<i>tributary unit</i>)
WDM	multiplexage par répartition en longueur d'onde (<i>wavelength division multiplexing</i>)

5 Conventions

Aucune.

6 Communauté "gestion d'adaptation avec préapprovisionnement"

6.1 Objet

L'objectif de cette communauté est de fournir de la capacité de liaison à une ou plusieurs couches clientes à partir d'une couche serveuse. Il convient d'utiliser cette communauté dans le cas où les entités de transport clientes peuvent être préapprovisionnées à l'intérieur de la liaison pendant la gestion de l'adaptation. Cette possibilité de disposer d'entités de transport clientes préapprovisionnées existe dans des technologies telles que SDH ou WDM.

La gestion des liaisons composées et des acheminements diversifiés n'intervient pas dans cette communauté.

6.2 Rôle

pam_caller

Ce rôle reflète le client des actions définies dans cette communauté. Une, et une seule, occurrence du rôle d'appelant doit exister dans la communauté.

pam_provider

Ce rôle reflète le serveur des actions définies dans cette communauté. Une, et une seule, occurrence du rôle de fournisseur doit exister dans la communauté.

récepteur de notification

Ce rôle représente un récepteur des actions de notification définies dans cette communauté. Zéro, une ou plusieurs occurrences du rôle de fournisseur peuvent exister dans la communauté.

domaine de réseau en couches clientes

Ce rôle reflète le domaine de réseau en couches défini dans la Recommandation G.852.2, qui contient les entités de liaison clientes ayant la même identification de signal. Une ou plusieurs occurrences de ce rôle peuvent exister dans la communauté.

domaine de réseau en couches serveuses

Ce rôle reflète le domaine de réseau en couches défini dans la Recommandation G.852.2, qui contient les entités de liaison serveuses. Une, et une seule, occurrence de ce rôle doit exister dans la communauté.

entité de liaison cliente

Ce rôle reflète la ressource liaison topologique ou la ressource terminaison de liaison topologique définies dans la Recommandation G.852.2. Il peut exister dans la communauté une occurrence du rôle d'entité de liaison cliente pour chaque couche desservie par la couche de l'occurrence du rôle d'entité de transport cliente.

entité de transport cliente

Ce rôle reflète la ressource connexion de liaison ou la ressource point de terminaison de connexion de réseau définies dans la Recommandation G.852.2. Zéro, une ou plusieurs occurrences du rôle d'entité de transport cliente peuvent exister dans la communauté.

entité de transport serveuse

Ce rôle reflète la ressource chemin ou la ressource point de terminaison de chemin de réseau définies dans la Recommandation G.852.2. Une ou plusieurs occurrences du rôle d'entité de transport serveuse peuvent exister dans la communauté.

6.2.1 Communauté

OBLIGATION resourceConsistency

Cette communauté s'applique à la fois à la vue orientée arc et à la vue orientée point. Les rôles d'entité de liaison cliente, d'entité de transport cliente et d'entité de transport serveuse peuvent être remplis par des ressources orientées arc ou des ressources orientées point, mais de façon cohérente: ces trois rôles peuvent être remplis par des ressources orientées arc ou des ressources orientées point, mais pas par une combinaison de ces deux types de ressources.

OBLIGATION scope

Seules les propriétés énoncées explicitement dans cette communauté sont valides et ce sont les seules auxquelles peuvent accéder l'appelant et le fournisseur de cette communauté. La conformité à ce service dépend exclusivement de la spécification explicite dudit service. Toutes autres modifications intervenant à l'extérieur de cette communauté ne sont pas prises en compte pour la conformité.

OBLIGATION serviceRejection

Dans cette communauté, un fournisseur doit identifier l'obligation ou l'interdiction qui n'est pas satisfaite par l'appelant ou par le fournisseur. Le fournisseur donnera une indication concernant tout problème éventuel en matière d'infrastructure d'exécution. Dans ce cas, le niveau de détail indiqué par le fournisseur dépendra de la connaissance partagée de l'infrastructure qui est à la base du fonctionnement de la communauté. Si le rejet est dû à un comportement ou à une information incorrecte de l'appelant, le fournisseur doit donner en retour suffisamment d'indications pour permettre la correction.

OBLIGATION viewingCapabilities

Le fournisseur mettra en œuvre une perspective des propriétés et des relations des ressources qui ont été identifiées ou autorisées dans le contrat de service conclu avec l'appelant.

OBLIGATION belongingConstraints

Toutes les ressources gérées dans les actions de la communauté appartiennent à la communauté.

OBLIGATION consistentClientAndServerSignalId

L'identification de signal des ressources remplissant les rôles d'entité de liaison cliente et d'entité de transport cliente doit correspondre à une couche qui est le client de la couche caractérisée par l'identification de signal des ressources remplissant le rôle d'entité de transport serveuse.

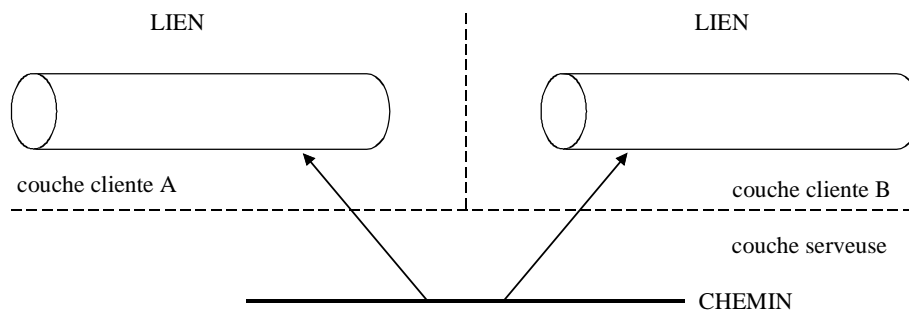
OBLIGATION architecturalConstraints

Toutes les modifications apportées aux ressources de la communauté sont effectuées dans le respect des contraintes d'architecture énoncées dans la Recommandation G.852.2 (TEM).

6.2.2 Action

6.2.2.1 Assignation d'une entité de transport serveuse à une entité de liaison cliente

Cette action est utilisée pour assigner une entité de transport serveuse à une entité de liaison cliente. Ces deux entités sont fournies par l'appelant. En cas de succès, le fournisseur doit notifier le nombre potentiel d'entités de transport clientes de l'entité de liaison cliente.



Exemple de chemin desservant 2 liens dans deux couches clientes différentes

T0410670-98

ACTION_POLICY

OBLIGATION inputClientLinkingEntityId

L'appelant doit indiquer l'identificateur de l'entité de liaison cliente, laquelle ne doit pas déjà être associée à une entité de transport serveuse.

OBLIGATION inputServerTransportEntityId

L'appelant doit indiquer l'identificateur de l'entité de transport serveuse.

PERMISSION returnClientTransportEntities

Le fournisseur peut restituer les identificateurs des entités de transport clientes qui sont déjà prises en charge par l'entité de transport serveuses. Cette action est entreprise dans le cas où l'adaptation est fixe et où toutes les entités de transport clientes ont déjà été approvisionnées durant la création de l'entité de transport serveuse.

OBLIGATION successReturnUnprovisionedCapacity

En cas de succès de l'action, le fournisseur doit restituer à l'appelant le nombre d'entités de transport clientes non approvisionnées de l'entité de liaison cliente.

6.2.2.2 Désassignation d'une entité de transport serveuse de l'entité de liaison cliente

Cette action est utilisée pour désassigner l'entité de transport d'une entité de liaison cliente. L'entité de liaison cliente est identifiée par l'appelant. Le fournisseur doit rejeter la demande si l'entité de transport continue à fournir de la capacité à l'entité de liaison cliente.

ACTION_POLICY

OBLIGATION inputClientLinkingEntityId

L'appelant doit indiquer l'identificateur de l'entité de liaison cliente.

OBLIGATION inputServerTransportEntityId

L'appelant doit indiquer l'identificateur de l'entité de transport serveuse.

OBLIGATION noProvidedCapacity

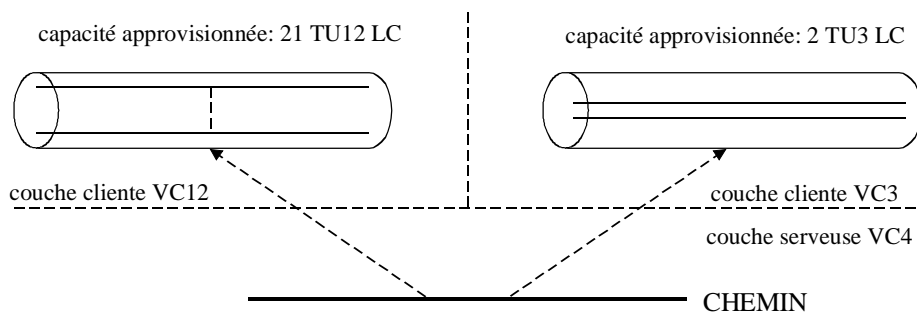
Le fournisseur doit rejeter la demande si l'entité de transport serveuse continue à fournir de la capacité à l'entité de liaison cliente.

OBLIGATION successReturn

En cas de succès de l'action, le fournisseur doit indiquer à l'appelant que l'action a réussi.

6.2.2.3 Affectation de capacité à une entité de liaison cliente

Cette action est utilisée pour approvisionner une capacité (plusieurs entités de transport clientes) de l'entité de transport serveuse vers une entité de liaison cliente. En cas de succès de l'action, la capacité demandée par l'appelant est approvisionnée et ajoutée au nombre précédemment approvisionné d'entités de transport clientes de l'entité de liaison cliente; les entités de transport clientes approvisionnées sont restituées. L'appelant a la possibilité de spécifier les voies (les créneaux temporels en SDH) des entités de transport clientes à approvisionner. Le fournisseur ne doit pas donner suite à la demande si la capacité sollicitée dépasse la capacité potentielle de l'entité de liaison cliente; par ailleurs, le fournisseur est tenu de gérer le nombre restant d'entités de transport clientes de telle manière que la capacité totale soit mise à la disposition de toutes les entités de liaison clientes.



Exemple de chemin serveur fournissant 21 TU12 et 2 TU3 à deux liaisons différentes

T0410680-98

ACTION_POLICY

OBLIGATION inputClientLinkingEntityId

L'appelant doit indiquer l'identificateur de l'entité de liaison cliente.

PERMISSION selectClientTransportEntities

L'appelant peut fournir les voies (les créneaux temporels en SDH) des entités de transport clientes à approvisionner.

OBLIGATION providerClientTransportEntities

Si **PERMISSION** selectClientTransportEntities fait partie du service souscrit, le fournisseur doit approvisionner les entités de transport clientes spécifiées par l'appelant.

OBLIGATION correctChannels

Si **PERMISSION** selectClientTransportEntities fait partie du service souscrit et si les voies spécifiées ne sont pas correctes par exemple, déjà approvisionnées ou non autorisées selon la technologie concernée), le fournisseur doit refuser l'action.

OBLIGATION inputRequestedCapacity

Si **PERMISSION** selectClientTransportEntities ne fait pas partie du service souscrit, l'appelant doit fournir le nombre demandé d'entités de transport clientes.

OBLIGATION consistency

Le fournisseur doit rejeter la demande si le nombre des entités de transport clientes demandées pour l'entité de liaison cliente dépasse le nombre potentiel d'entités de transport clientes. Le fournisseur doit communiquer à l'appelant ce nombre maximal d'entités de transport clientes qui peuvent être approvisionnées.

OBLIGATION multipleClientLinkingEntityProvisioning

Le fournisseur doit veiller à ce que la partie non demandée de la capacité en entités de transport serveuses soit mise à la disposition de toutes les autres entités de liaison clientes prises en charge. En technologie SDH, par exemple, si 21 tu12 seulement d'un chemin vc4 sont fournies à l'appelant, le fournisseur doit faire en sorte que la capacité restante soit mise à la disposition d'autres entités de liaison clientes prises en charge par le chemin (par exemple dans la liaison vc3 deux tu3).

OBLIGATION deduceProvisionedCapacity

En cas de succès de l'action, le fournisseur doit déterminer le nouveau nombre approvisionné d'entités de transport clientes de l'entité de liaison cliente, en faisant le calcul suivant: le nouveau nombre approvisionné d'entités de transport clientes est égal au nombre précédemment approvisionné d'entités de transport clientes de l'entité de liaison cliente plus la capacité nouvellement approvisionnée par cette action.

OBLIGATION successReturnCapacity

En cas de succès de l'action, le fournisseur doit restituer le nouveau nombre approvisionné d'entités de transport clientes de l'entité de liaison cliente.

OBLIGATION successReturnClientTransportEntitiesId

En cas de succès de l'action, le fournisseur doit renvoyer les identificateurs des entités de transport clientes approvisionnées. Il devra y avoir une relation entre ces identificateurs et les voies (les créneaux temporels en SDH) des entités de transport clientes approvisionnées.

6.2.2.4 Suppression de capacité d'une entité de liaison cliente

Cette action est utilisée pour supprimer de la capacité dans une entité de liaison cliente. En cas de succès, la capacité fournie par l'appelant est supprimée et déduite du nombre précédemment disponible d'entités de transport clientes de l'entité de liaison cliente, et les entités de transport clientes supprimées sont restituées. Le fournisseur ne doit pas donner suite à la demande si le nombre de connexions d'entités de liaison clientes demandées est supérieur au nombre disponible d'entités de transport clientes; le fournisseur est responsable de la gestion du nombre restant d'entités de transport clientes, de telle manière que la capacité totale soit mise à la disposition des entités de liaison clientes.

ACTION_POLICY

OBLIGATION inputClientLinkingEntityId

L'appelant doit indiquer l'identificateur de l'entité de liaison cliente.

PERMISSION selectClientTransportEntities

L'appelant peut spécifier les voies (les créneaux temporels en SDH) des entités de transport clientes à supprimer.

OBLIGATION providerClientTransportEntities

Si PERMISSION selectClientTransportEntities fait partie du service souscrit, le fournisseur doit supprimer les entités de transport clientes spécifiées par l'appelant.

OBLIGATION correctChannels

Si PERMISSION selectClientTransportEntities fait partie du service souscrit et si les voies spécifiées ne sont pas approvisionnées, le fournisseur doit refuser l'action.

OBLIGATION inputRequestedCapacity

Si PERMISSION selectClientTransportEntities ne fait pas partie du service souscrit, l'appelant doit indiquer le nombre d'entités de transport clientes à supprimer.

OBLIGATION multipleClientLinkingEntityProvisioning

Le fournisseur doit veiller à ce que la partie non demandée de la capacité des entités de transport serveuses soit mise à la disposition de toutes les autres entités de liaison clientes prises en charge. En technologie SDH, par exemple, si 21 tu12 seulement d'un chemin vc4 sont fournies à l'appelant, le fournisseur doit faire en sorte que la capacité restante soit mise à la disposition d'autres entités de liaison clientes prises en charge par le chemin (par exemple dans la liaison vc3 deux tu3).

OBLIGATION availableCapacity

Cette action doit être refusée si le nombre disponible d'entités de transport clientes de l'entité de liaison cliente est inférieur au nombre des entités de transport clientes à supprimer.

OBLIGATION deleteExistingClientTransportEntities

En cas de succès de l'action, le fournisseur doit renvoyer les identificateurs des entités de transport clientes supprimées.

OBLIGATION deduceProvisionedCapacity

En cas de succès de l'action, le fournisseur doit déterminer le nouveau nombre approvisionné d'entités de transport clientes de l'entité de liaison cliente, en faisant le calcul suivant: le nouveau nombre approvisionné d'entités de transport clientes est égal au nombre précédemment approvisionné d'entités de transport clientes de l'entité de liaison cliente moins la capacité nouvellement supprimée par cette action.

OBLIGATION successReturnCapacity

En cas de succès de l'action, le fournisseur doit restituer le nombre restant approvisionné d'entités de transport clientes de l'entité de liaison cliente.

6.2.2.5 Notification d'assignation d'une entité de transport serveuse

Cette action est utilisée pour notifier l'assignation d'une entité de transport serveuse à une entité de liaison cliente. L'entité de liaison cliente et l'entité de transport serveuse qui lui est assignée doivent être notifiées par le fournisseur.

ACTION_POLICY

OBLIGATION informClientLinkingEntity

Le fournisseur doit communiquer au récepteur de notification l'identificateur de l'entité de liaison cliente.

OBLIGATION informServerTransportEntity

Le fournisseur doit communiquer au récepteur de notification l'identificateur de l'entité de transport serveuse assignée à l'entité de liaison cliente.

6.2.2.6 Notification de désassignation d'une entité de transport serveuse

Cette action est utilisée pour notifier la désassignation entre l'entité de transport serveuse et une entité de liaison cliente.

ACTION_POLICY

OBLIGATION informClientLinkingEntity

Le fournisseur doit communiquer au récepteur de notification l'identificateur de l'entité de liaison cliente.

OBLIGATION informServerTransportEntity

Le fournisseur doit communiquer au récepteur de notification l'identificateur de l'entité de transport serveuse désassignée de l'entité de liaison cliente.

6.2.2.7 Notification d'affectation de capacité à une entité de liaison cliente

Cette action est utilisée par le fournisseur pour notifier l'affectation d'un certain nombre d'entités de transport clientes à l'entité de liaison cliente.

ACTION_POLICY

OBLIGATION informClientLinkingEntity

Le fournisseur doit communiquer au récepteur de notification l'identificateur de l'entité de liaison cliente.

OBLIGATION informCapacityProvided

Le fournisseur doit communiquer au récepteur de notification le nombre d'entités de transport clientes fournies.

OBLIGATION informChannelsProvided

Le fournisseur doit indiquer au récepteur de notification les voies qui ont été fournies.

6.2.2.8 Notification de suppression de capacité d'une entité de liaison cliente

Cette action est utilisée par le fournisseur pour notifier la suppression d'un certain nombre d'entités de transport clientes dans une entité de liaison cliente.

ACTION_POLICY

OBLIGATION informClientLinkingEntity

Le fournisseur doit communiquer au récepteur de notification l'identificateur de l'entité de liaison cliente.

OBLIGATION informCapacityRemoved

Le fournisseur doit communiquer au récepteur de notification le nombre d'entités de transport clientes supprimées.

OBLIGATION informChannelsRemoved

Le fournisseur doit indiquer au récepteur de notification les voies qui ont été supprimées.

SERIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication